

**SUIVI DE L'ENTENTE D'INTÉGRATION ÉOLIENNE
POUR LA PÉRIODE
DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2012**

1 INTRODUCTION

1 Le 9 février 2006, par sa décision D-2006-27, la Régie de l'énergie (la Régie) approuvait
2 l'entente d'intégration éolienne (l'Entente) entre Hydro-Québec dans ses activités de
3 distribution d'électricité (le Distributeur) et Hydro-Québec dans ses activités de
4 production d'électricité (le Producteur).

5 L'Entente porte sur le service d'équilibrage éolien et le service de puissance
6 complémentaire qui sont associés au bloc de production d'énergie éolienne du
7 Distributeur.

8 Dans sa décision¹, la Régie demande au Distributeur de déposer un suivi trimestriel de
9 l'Entente pour les services d'équilibrage et de puissance complémentaire dont la
10 facturation est prévue aux articles 7.1 et 7.2 de l'Entente. Elle demande également de
11 produire un suivi annuel indiquant la quantité totale livrée par les parcs éoliens et la
12 quantité fournie par le Producteur aux taux de puissance garantie, de même que le coût
13 réel de l'Entente ventilé selon la facturation prévue aux articles 7.1, 7.2 et 7.3 de
14 l'Entente. Le présent document constitue le suivi annuel au 31 décembre 2012.

2 SUIVI DE L'ENTENTE

15 L'exploitation commerciale du parc Saint-Robert-Bellarmin le 11 octobre 2012, tandis
16 que celles de la phase 2 du parc Gros-Morne et du parc Montérégie ont débuté
17 respectivement les 6 novembre et 12 décembre 2012. Au 31 décembre 2012, la
18 puissance installée des parcs éoliens du Distributeur totalisait 1137,3 MW se
19 répartissant selon la contribution respective des parcs suivants :

- 20 • 127,5 MW du parc Jardin d'Éole
- 21 • 109,5 MW du parc de Baie-des-Sables
- 22 • 100,5 MW du parc d'Anse-à-Valleau

¹ Décision D-2006-27, du 9 février 2006, page 12.

- 1 • 109,5 MW du parc de Carleton
- 2 • 100,5 MW du parc Mont-Louis
- 3 • 58,5 MW du parc Montagne Sèche
- 4 • 211,5 MW du parc Gros-Morne (phase 1 : 100,5 MW, phase 2 : 111,0 MW)
- 5 • 138,6 MW du parc Le Plateau
- 6 • 80,0 MW du parc Saint-Robert-Bellarmin
- 7 • 101,2 MW du parc Montérégie.

8 Pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre, les livraisons des parcs éoliens totalisent
9 2 294 415 MWh.

2.1 Service d'équilibrage

10 Pour l'année 2012, les coûts du service d'équilibrage totalisent 260 739 \$. Ce coût est
11 basé sur le prix de service d'équilibrage, établi à 1 \$/MWh (art. 6.1), appliqué aux écarts
12 entre la quantité d'énergie éolienne programmée et la quantité d'énergie éolienne livrée
13 (art. 5.1).

2.2 Service de puissance complémentaire

14 Pour le service de puissance complémentaire, conformément à l'Entente, le Producteur
15 a rendu disponible au Distributeur une puissance garantie égale à 35 % de la puissance
16 contractuelle des parcs en exploitation commerciale, soit 247,275 MW du 1^{er} janvier au
17 27 mars, 295,785 MW du 28 mars au 10 octobre, 323,785 MW du 11 octobre au
18 5 novembre, 362,635 MW du 6 novembre au 11 décembre et 398,055 MW du
19 12 décembre au 31 décembre 2012. L'augmentation de la puissance garantie
20 correspond aux mises en service des parcs Le Plateau (28 mars), Saint-Robert-
21 Bellarmin (11 octobre), Gros-Morne phase 2 (6 novembre) et Montérégie
22 (12 décembre).

23 Pour l'année 2012, la quantité contributive des parcs éoliens pendant les 300 plus
24 grandes valeurs horaires de consommation des clients du Distributeur est établie, en

1 vertu de l'Entente, à 15 % de la somme des puissances contractuelles des parcs en
2 exploitation commerciale.

3 Les coûts mensuels de la puissance complémentaire de 2012 sont établis comme suit :

- 4 • janvier et février inclusivement : 1 060 845,08 \$ par mois

5 soit,

6 $(35 \% - 15 \%)*(706\ 500\ \text{kW})*(90,093\ \$/\text{kW-an} / 12) = 1\ 060\ 845,08\ \$$

- 7 • mars : 1 087 734,74 \$

8 soit,

9 $(35 \% - 15 \%)*(706\ 500\ \text{kW})*(647 / 743)*(90,093\ \$/\text{kW-an} / 12) +$

10 $(35 \% - 15 \%)*(845\ 100\ \text{kW})*(96 / 743)*(90,093\ \$/\text{kW-an} / 12) = 1\ 087\ 734,74\ \$$

- 11 • avril à septembre inclusivement : 1 268 959,90 \$ par mois

12 soit,

13 $(35 \% - 15 \%)*(845\ 100\ \text{kW})*(90,093\ \$/\text{kW-an} / 12) = 1\ 268\ 959,90\ \$$

14

- 15 • octobre : 1 350 334,14 \$

16 soit,

17 $(35 \% - 15 \%)*(845\ 100\ \text{kW})*(240/744)*(90,093\ \$/\text{kW-an} / 12) +$

18 $(35 \% - 15 \%)*(925\ 100\ \text{kW})*(504/744)*(90,093\ \$/\text{kW-an} / 12) = 1\ 350\ 334,14\ \$$

19

- 20 • novembre : 1 527 784,53 \$

21 soit,

22 $(35 \% - 15 \%)*(925\ 100\ \text{kW})*(121/721)*(90,093\ \$/\text{kW-an} / 12) +$

23 $(35 \% - 15 \%)*(1036\ 100\ \text{kW})*(600/721)*(90,093\ \$/\text{kW-an} / 12) = 1\ 527\ 784,53\ \$$

24

- 25 • décembre : 1 653 792,52 \$

26 soit,

27 $(35 \% - 15 \%)*(1036\ 100\ \text{kW})*(264/744)*(90,093\ \$/\text{kW-an} / 12) +$

28 $(35 \% - 15 \%)*(1137\ 300\ \text{kW})*(480/744)*(90,093\ \$/\text{kW-an} / 12) = 1\ 653\ 792,52\ \$$

29

1 Pour l'année 2012, les coûts du service de puissance complémentaire ont totalisés
 2 15 355 096 \$.

2.3 Énergie livrée

3 Au 31 décembre 2012, les parcs éoliens ont produit 326 901 MWh de moins que le
 4 Producteur n'en avait livrés en vertu de l'Entente. Le coût de l'énergie pour combler la
 5 différence entre l'énergie livrée par les parcs éoliens et celle livrée par le Producteur est
 6 de 29 140 763 \$.

2.4 Sommaire des coûts de l'Entente

7 Comme le démontre le tableau suivant, le coût total de l'Entente pour l'année 2012 est
 8 de 44 756 598 \$.

9 **TABLEAU 1**
 10 **COÛT DE L'ENTENTE – 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2012**

	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 4	Total T1-T4
Service d'équilibrage (art. 7.1)					
Coût des écarts de prévision (\$)	71 264	63 238	50 004	76 234	260 739
Puissance complémentaire (art 7.2)					
Coût de la puissance garantie (\$)	3 209 425	3 806 880	3 806 880	4 531 911	15 355 096
Énergie (art. 7.3)					
Énergie livrée par les parcs éoliens (MWh)	574 768	479 068	443 208	797 370	2 294 415
Énergie livrée par HQP (MWh)	544 458	645 994	653 093	777 769	2 621 315
écart (MWh)	30 310	-166 926	-209 885	19 601	-326 901
Coût de l'énergie (\$)	(2 702 184)	14 881 728	18 711 549	(1 750 331)	29 140 763
Coût total (\$)	578 505	18 751 845	22 568 433	2 857 815	44 756 598

Notes: Pour 2012, la "quantité contributive" (associée à la puissance garantie, ligne 2 du tableau) est établie à 15 %.
 Les données de mars à septembre ont été corrigées pour prendre en compte les taux de pertes entre le point de mesurage et le point de livraison au parc Le Plateau.

11
 12